

La naissance de l'islam

> PAR VANESSA VAN RENTERGHEM, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES (INALCO)

Place dans les programmes

La question des « débuts de l'islam » occupe une petite place du **programme de 5^e**, pour une ambition en définitive vaste : « **Découverte de la naissance de l'islam (fait religieux) et de l'Islam médiéval (civilisation)**. » Elle fait ainsi pendant au programme de 6^e concernant « l'émergence du judaïsme et du christianisme ». « L'étude commence par la contextualisation des débuts de l'islam. Elle est fondée sur des sources historiques, le récit d'un événement (la conquête de la Palestine-Syrie, de l'Egypte...) ou d'un personnage. Les textes (Coran, *hadîths* et *Sunna*, *Sîra*) sont datés en relation avec ce contexte. Ils permettent d'aborder le personnage de Muhammad. [...] Les musulmans sont abordés dans le contexte de la conquête et des premiers empires arabes, dans lequel la tradition islamique est écrite (VII^e-IX^e siècle). Quelques-uns des récits de la tradition (Coran...) sont étudiés comme fondements de l'islam. L'extension et la diversité religieuse et culturelle de l'Islam médiéval sont présentées au temps de l'Empire omeyyade ou de l'Empire abbasside. » Ainsi l'accent est-il nettement mis sur la présentation de la tradition musulmane et du contexte de son élaboration, puis sur l'étude de la civilisation urbaine « classique » de l'Islam médiéval : « L'étude est conduite à partir de la vie urbaine (à Damas, Cordoue, Bagdad...) et/ou de personnages (Moawwiya et Ali, Haroun el-Rachid...). Elle comprend la présentation d'une mosquée. Elle débouche sur une carte qui situe le monde musulman médiéval par rapport à ses voisins. »

L'histoire de l'Islam médiéval apparaît à nouveau dans le **programme de 2^{de}** lors de l'étude du thème consacré à « **la Méditerranée au XII^e siècle : le carrefour de trois civilisations** », sans continuité particulière avec le programme de 5^e.

Objectifs et démarche

Le but de cette séquence est de **contextualiser la naissance de l'islam** et surtout de poser la question cruciale des sources disponibles pour étudier cette période. En effet, en dehors du Coran, les textes de la tradition musulmane sont tardifs – ils ont été rédigés plus d'un siècle après les événements – et orientés, car produits par des auteurs musulmans. Or cette tradition (ou une version simplifiée) constitue pour les croyants la base de l'apprentissage de l'histoire de leur

religion. De plus ces textes centraux (Coran, *Sunna*) forment un corpus sacré et intouchable pour beaucoup de musulmans ; il n'est donc pas évident d'interroger sereinement leur historicité. Le simple **travail sur le décalage historique entre l'époque de rédaction des textes de la tradition et celle des faits rapportés** permet de poser quelques jalons en la matière.

Contrairement à la vision fondamentaliste, la religion musulmane n'est pas née instantanément à l'époque du prophète mais a connu **une lente élaboration** au cours de laquelle se sont fixés ses corpus de référence (Coran et *Sunna*) ainsi qu'un premier état de ses rites, pratiques et valeurs ; ce processus a duré au moins jusqu'au X^e siècle. La séquence permet d'historiciser deux éléments centraux de l'islam en tant que religion : la prière rituelle et l'édification de monumentales mosquées comme celle construite à Damas par le calife omeyyade al-Walîd au début du VIII^e siècle. Elle aborde aussi, à travers un texte de la tradition, la question de la fixation du corpus coranique à la fin du VII^e siècle.

Enfin, la naissance de la religion islamique est inséparable de la **construction territoriale et étatique née du grand mouvement des conquêtes arabo-musulmanes**. Plusieurs aspects sont abordés ici : les modalités de la conquête, le rôle des califes à la tête de l'État musulman, et le statut accordé aux non-musulmans en terre conquise. Ces points reviennent à s'interroger sur le fonctionnement de l'Empire musulman au cours de ses premiers siècles d'existence.

Le dernier texte peut constituer, malgré sa date tardive, une passerelle vers le programme de 2^{de} qui intègre les croisades à la présentation de la Méditerranée au XII^e siècle.

SAVOIR +

- AMIR-MOEZZI Mohammad Ali (sous la dir. de). *Dictionnaire du Coran*. Paris : Robert Laffont, 2007 (coll. Bouquins).
- CAHEN Claude. *L'Islam des origines au début de l'Empire ottoman*. Paris : Hachette, 1997.
- DUCELLIER Alain, MICHEAU Françoise. *Les Pays d'Islam, VIII^e-XIV^e siècle*. Paris : Hachette, 2000.
- MERVIN Sabrina. *Histoire de l'islam : doctrines et fondements*. Paris : Flammarion, 2000 (coll. Champs université).
- SOURDEL Dominique et Janine. *Dictionnaire historique de l'islam*. Paris : PUF, 1996.

>> DOCUMENTS

A La mise par écrit du Coran

- Ibn Abî Dâwud al-Sijistânî (mort en 929), *Livre des manuscrits du Coran*, traduit de l'arabe par A.-L. de Prémare, in *Les Fondations de l'Islam*, © Seuil, 2002, coll. l'Univers historique.

Mubârak nous a raconté d'après al-Husayn : [le calife] 'Umar s'enquit d'un verset du livre de Dieu. On lui répondit que c'était un Tel qui l'avait, mais qu'il avait été tué dans la bataille de la Yamâma. « Nous appartenons à Dieu ! » s'exclama 'Umar. Et il ordonna que l'on collecte le Coran. Il fut le premier qui le collecta dans un volume [...].

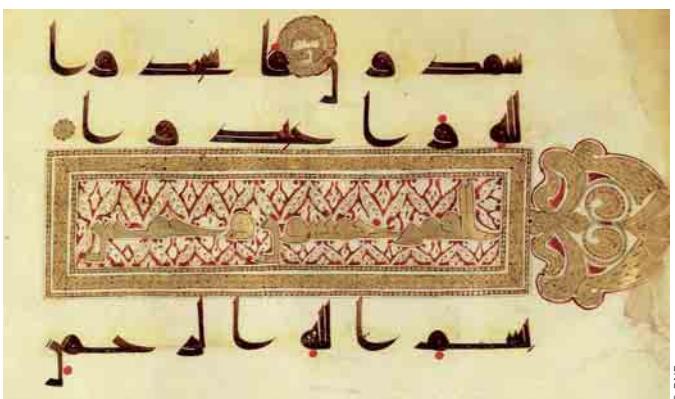
D'après 'Abd Allâh ibn Abî Dâwud, qui le tenait d'al-Tâhir [...]: 'Umar ibn al-Khattâb voulut collecter le Coran. Il prononça un discours devant les gens disant : « Celui qui a recueilli de l'Envoyé de Dieu un peu de Coran, qu'il nous l'apporte. » Or on avait écrit tout cela sur des feuillets, des planches et des tiges de palmier. 'Umar n'acceptait rien qui ne soit attesté par deux témoins. Et il fut assassiné alors que l'opération était en cours. Ce fut alors [son successeur] 'Uthmân ibn 'Affân qui annonça : « Celui qui a recueilli de l'Envoyé de Dieu un peu de Coran, qu'il nous l'apporte. » Et il n'acceptait rien qui ne soit attesté par deux témoins [...].

Lorsque Marwân ibn al-Hakam était gouverneur de Médine, il envoya quelqu'un à Hafsa pour lui réclamer les feuillets afin de les brûler car il craignait qu'il n'y ait des divergences entre l'une ou l'autre partie de l'Écriture. Elle refusa de les lui envoyer.

Ibn Shihâb al-Zuhri a dit : Sâlim ibn 'Abd Allâh m'a rapporté ceci : Lorsque Hafsa mourut, Marwân envoya à 'Abd Allâh [frère de Hafsa] l'ordre de lui faire parvenir les feuillets de Hafsa. Aussitôt revenu des obsèques de Hafsa, 'Abd Allâh ibn 'Umar les lui envoya. Marwân les déchira et les brûla de crainte qu'il ne s'y trouvât en quelque passage une divergence avec ce qu'avait copié 'Uthmân.

B Titre enluminé d'une sourate

- **Coran manuscrit, ix^e-x^e siècles.** Parchemin. Paris, BnF.



C Quelques hadîths relatifs à la prière et à l'aumône

- Al-Bukhârî (mort en 870), « Al-Sâhih (recueil de hadîths authentiques) », traduit de l'arabe par O. Houdas et W. Marçais, in *Les Traditions islamiques*, 1903-1914.

Un homme dit au Prophète : « Indique-moi un acte à accomplir qui me fera entrer au Paradis. »

– « Que veut-il ? Que veut-il ? » s'écria-t-on dans l'assistance. « Oh ! répondit le Prophète, c'est une chose bien simple. Tu adoreras Dieu ; tu ne lui associeras aucune chose ; tu observeras la prière, tu payeras la zakât, et tu seras uni avec tes parents. » [...]

Selon 'Abd Allâh ibn 'Umar, l'Envoyé de Dieu a dit : « Faites la prière en commun ; elle est de vingt-sept degrés supérieure à celle qui est faite isolément. » [...]

Le Prophète dit un jour : « Que celui qui a de quoi manger pour deux invite une troisième personne ; s'il a à manger pour quatre, qu'il invite une cinquième ou une sixième personne. »

Le Prophète a dit : « Que chacun de vous redoute le feu de l'enfer. Qu'il fasse donc l'aumône, fût-ce de la moitié d'une datte ; et, s'il n'a pas autre chose, qu'il fasse l'aumône d'une bonne parole. »

D Construction de la Grande Mosquée de Damas (VIII^e siècle)

• Ibn al-Faqîh al-Hamadhânî (IX^e siècle), *Abrégé du Livre des pays*, traduit de l'arabe par H. Massé, © Institut français d'archéologie orientale (IFAO), 1973.

On a dit qu'il y avait quatre merveilles au monde : le pont de Sandja, le phare d'Alexandrie, l'église d'Édesse et la mosquée de Damas.

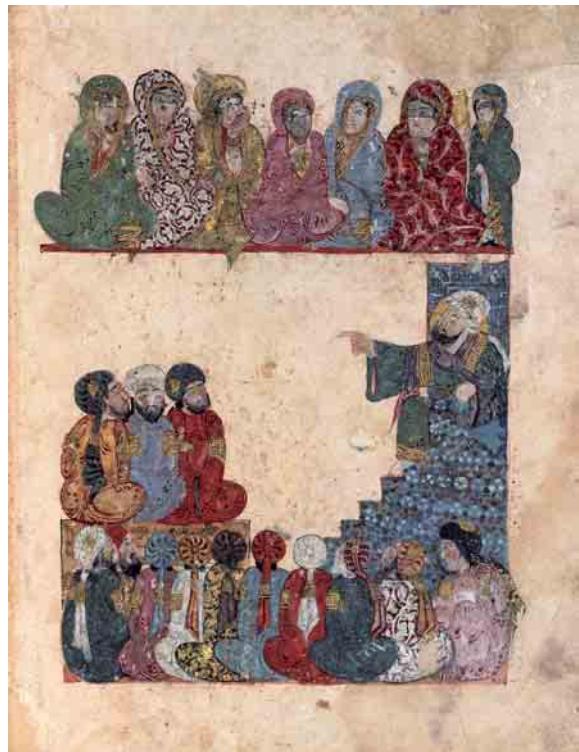
Lorsque [le calife omeyyade] al-Wâlîd b. 'Abd al-Malik voulut construire la mosquée de Damas, il fit venir les chrétiens de la ville et leur dit : « Nous voulons ajouter à notre mosquée votre église que voici ; nous vous donnerons un emplacement d'église là où vous voudrez. » Or les chrétiens le mirent en garde contre ce projet, en lui disant : « Nous trouvons dans notre Livre que personne ne démolira l'église sans périr d'étouffement. » Et al-Wâlîd de répondre : « Eh bien ! Je serai le premier à la démolir ! », et il s'attaqua à elle et la démolit de sa main. [...]

Al-Wâlîd entreprit la construction de la mosquée de Damas et y dépensa l'impôt foncier de l'État durant sept ans, afin qu'elle perpétuât son nom, et il acheva la mosquée en huit ans. [...]

La mosquée de Damas est construite en marbre et en mosaïque, couverte de teck, ornée de lapis lazuli et d'or. Le *mîhrâb* est incrusté de joyaux précieux et de pierres merveilleuses.

E Prêche dans une mosquée

• Illustration par Yahyâ b. Mahmûd al-Wâsiti d'un manuscrit irakien du XIII^e siècle, *Séances d'al-Harîrî*, Bagdad, 1237. Paris, BnF.



© BnF

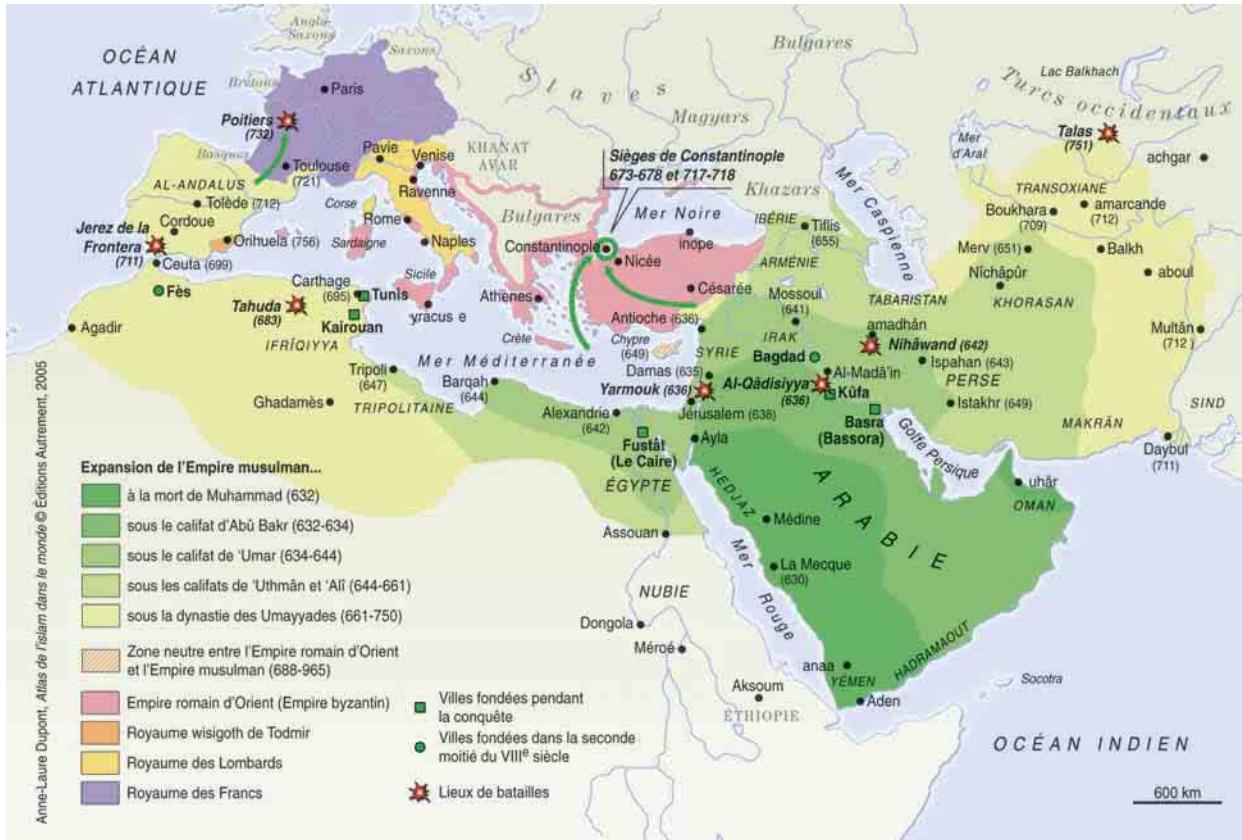
F La Grande Mosquée de Damas aujourd'hui



© JEAN-MICHEL COURÉAU/EXPLORE/YEDEA

G L'expansion territoriale de l'islam

• Anne-Laure Dupont, *Atlas de l'islam dans le monde : lieux, pratiques, idéologies*, © Autrement, 2005.



H Les premières expéditions musulmanes après l'hégire

• Al-Tabarî (mort en 923), *Mohammed, le sceau des Prophètes*, d'après la traduction de H. Zotenberg, © Sindbad, 1980.

Lorsque le Prophète eut quitté La Mecque, les infidèles s'écrierent : « Nous en sommes débarrassés. » Mais le Prophète ne les laissa pas en repos. Dieu lui donna la liberté des entreprises guerrières et lui ordonna de prendre l'offensive. Quand il arriva à Médine, il reçut le verset suivant : « Tuez les infidèles où vous les trouverez, faites-les prisonniers, assiégez-les, mettez-vous en embuscade contre eux », etc. (Coran IX, 5). Il reçut aussi le verset suivant : « Ô Prophète, combats les infidèles et les hypocrites, traite-les sévèrement » (Coran IX, 74). En révélant les versets qui ordonnaient aux croyants la lutte, Dieu abrogea ceux qui avaient recommandé aux croyants la patience.

Mohammed, dans l'année même de la fuite (*hijra*), expédia de Médine des détachements pour couper le chemin aux caravanes, qu'il fit enlever et dont il distribua les marchandises aux musulmans. Ces troupes s'avancèrent jusqu'à La Mecque. Personne n'osait plus sortir de cette ville, et aucune caravane ne se hasardait sur les chemins. Ces expéditions furent exécutées tantôt par le Prophète personnellement, tantôt par ses troupes, composées de Réfugiés (*muhâjir*) et d'Auxiliaires (*ansâr*).

I La conquête d'Alexandrie

● Al-Tabarī (mort en 923), *Chronique en arabe résumée en persan par al-Bal'amî, d'après la traduction de H. Zotenberg, © Sindbad, 1989.*

'Amr ibn al-'Âs se dirigea vers l'Égypte, en traversant la province de Palestine. [Le calife] 'Umar lui envoya de Médine des renforts [...]. Le premier endroit que 'Amr rencontra sur le territoire d'Alexandrie fut Bilbays. Il saccagea la ville, y tua beaucoup de monde et fit des prisonniers; puis il continua sa route. Le prince d'Alexandrie se renferma dans la ville et 'Amr vint l'assiéger. [...] Il resta sous les murs de la ville pendant cinq mois, jusqu'à ce que le prince d'Alexandrie [...] demandât à capituler. 'Amr exigea que les assiégés embrassassent l'islam ou qu'ils payassent tribut. Le prince répondit: « J'ai souvent payé tribut, soit aux Perses, soit aux Romains [Byzantins]; je ne me refuserai donc pas à payer tribut également aux musulmans, à condition cependant que vous rendiez tous ceux des gens d'Alexandrie qui ont été faits prisonniers. » 'Amr lui fit dire que, en ce qui concernait les prisonniers, il demanderait l'avis du prince des croyants [le calife 'Umar]. [...]

'Umar lui répondit: « Ceux des prisonniers qui ont été amenés à Médine, qui ont été remis en partage aux musulmans, qui ont été vendus et achetés, et qui ont été transportés partie à La Mekke, partie en Irak, ne peuvent pas être rendus. [...] Quant aux prisonniers qui sont entre vos mains, il ne faut pas rendre ceux qui choisissent l'islam; mais tu peux rendre ceux qui choisissent le christianisme. »

J Le statut des non-musulmans

● Abû Yûsuf Ya'qûb (mort en 798), *Le Livre de l'impôt foncier, traduit de l'arabe par E. Fagnan, 1921.*

Je tiens d'un homme de science, parlant d'après Makhûl le Syrien, que [le général arabe] Abû 'Ubayda, quand il pénétra en Syrie, conclut la paix avec les habitants aux conditions que voici : leurs églises et synagogues seront respectées, mais ils n'en construiront pas de nouvelles; [...] ils édifieront à leurs frais les ponts franchissant les rivières; ils hébergeront pendant trois jours les musulmans passant chez eux; ils n'injurieront ni ne frapperont les musulmans, ils n'érigeront pas de croix dans un milieu musulman, ils n'introduiront pas les porcs de chez eux dans la zone des maisons musulmanes, ils allumeront des signaux pour [servir] aux combattants dans la voie d'Allâh, ne feront point connaître les points faibles de notre territoire, ne feront retentir leurs crêcelles ni avant notre appel à la prière ni au cours du leur, ne sortiront pas leurs bannières lors de leurs fêtes, ne porteront pas d'armes le jour où ils célèbrent leurs fêtes non plus qu'ils n'en auront chez eux – et la violation d'une de ces clauses entraînera des châtiments et des sanctions.

Telles furent les conditions de paix; mais comme ils demandèrent à Abû 'Ubayda de pouvoir sortir leurs croix, sans bannières, une fois par an, au jour de leur fête principale, ce chef y consentit, de sorte qu'ils se trouvèrent forcés d'exécuter toutes les clauses stipulées. La conquête des autres villes s'opéra dans les mêmes conditions.

K Le point de vue d'un auteur occidental de l'époque des croisades

● Riccold de Monte Crocce, *Pérégrination en Terre sainte et au Proche-Orient, traduit du latin par R. Kappler, © Honoré Champion, 1997.*

Dans la même ville de Bagdad se trouvait le siège, la capitale des Sarrasins, pour l'étude et la religion, et aussi pour le pouvoir. Car c'est là que régnait le Calife, mot qui signifie « successeur » – de Mahomet s'entend. Les Sarrasins disent que le Calife était l'image de Dieu sur terre. Ce Calife fut mis à mort par les Tartares [en 1258]. Il y a dans cette ville, bien que la plus grande partie en soit détruite, une très nombreuse population. Car outre les chrétiens et les juifs qui y sont de nombreux milliers, il y a plus de deux cent mille Sarrasins, selon une estimation probable. Tous sont sous la domination des Tartares. Là est le lieu où ces Sarrasins ont leurs plus grandes écoles et de grands maîtres et où se trouvent de nombreux religieux sarrasins. [...] Nous nous sommes appliqués soigneusement à étudier leur loi et leurs œuvres et nous avons été stupéfaits de voir comment, avec une loi d'une telle perfidie, on pouvait trouver des œuvres d'une grande perfection.

Œuvres de perfection des Sarrasins

Nous rapporterons ici quelques œuvres de perfection des Sarrasins, plus pour la confusion des chrétiens que pour faire valoir les Sarrasins. Qui ne serait stupéfait en considérant avec soin combien grands sont chez les Sarrasins l'application à l'étude – la dévotion dans la prière – la miséricorde envers les pauvres – la vénération pour le nom de Dieu, les prophètes, les lieux saints – la gravité des moeurs – l'affabilité envers les étrangers – la concorde et l'amour des leurs. [...]

La prière

Que dirai-je de leur prière ? Car ils ont tant d'application à la prière et tant de dévotion que j'ai été stupéfait quand j'ai pu, d'expérience, le voir et le constater de mes yeux. Pour ma part, en effet, trois mois et demi durant, j'ai marché et vécu avec des chameliers sarrasins dans le désert d'Arabie et de Perse, et jamais aucune épreuve, aucun danger n'a empêché les chameliers arabes de prier aux heures fixées, et de jour et de nuit, et particulièrement au matin et au soir.

>> ANALYSE DES DOCUMENTS

A à C et H Les textes de référence : le Coran et la Sunna

L'établissement de la vulgate coranique • La religion musulmane se fonde sur deux corpus de textes considérés comme canoniques. Le plus important est le Coran (**docs A, B** et **H**), considéré par les musulmans comme la Parole divine dictée à Muhammad. Pour la tradition musulmane, la révélation s'est échelonnée sur une vingtaine d'années (610-632). Elle était contextuelle : certains versets sont mis en relation avec des épisodes de l'histoire de Muhammad et de la première *umma*. Le **doc H** établit ainsi un lien entre les versets coraniques enjoignant au combat et les premières expéditions guerrières lancées de Médine. L'échelonnement de la révélation sur une longue durée explique que des versets puissent être contradictoires entre eux ; dans ce cas, les versets révélés plus tardivement sont réputés « abrogants » : ils priment sur les plus anciens.

Muhammad transmit oralement la parole reçue à ses disciples ; ce n'est qu'après sa mort que la révélation fut consignée par écrit, sur des supports de fortune dans un premier temps (**doc A**). La collecte écrite des versets coraniques aurait débuté sous le règne du deuxième calife, 'Umar ibn al-Khattâb (634-644) ; son successeur 'Uthmân ibn 'Affân (644-656) aurait été le responsable de l'établissement d'un texte unique et définitif du Coran, la «vulgate», sous forme de livre, et de l'organisation du texte par ordre de longueur décroissante des sourates.

La fixation de la vulgate ne se fit cependant pas sans opposition : des musulmans de la première génération conservèrent leurs propres corpus de versets écrits. D'autres versions que la vulgate ont donc existé après l'époque de 'Uthmân. La tradition musulmane insiste cependant sur la destruction postérieure de toutes les versions non canoniques. Les deux derniers paragraphes du **doc A** décrivent ainsi la façon dont le futur calife omeyyade Marwân ibn al-Hakam, alors qu'il était gouverneur de Médine, s'ingénia à détruire la version écrite du Coran («feuillets») détenue par Hafsa, fille de 'Umar et quatrième épouse de Muhammad.

Les plus anciens fragments manuscrits connus du Coran, découverts dans une cache du plafond de la mosquée de Sanaa, au Yémen, dans les années 1970, ne sont pas antérieurs à la fin du vii^e siècle. Les plus anciens corans entièrement conservés, eux, datent essentiellement des ix^e et x^e siècles (**doc B**). Ils témoignent du lent processus d'élaboration de l'écriture arabe (très peu usitée avant l'apparition de l'islam) : celle-ci étant une *scripta defectiva*, il fallut inventer un système de notation des voyelles et distinguer des lettres possédant la même forme graphique mais une prononciation différente. Cela signifie que les premiers exemplaires du Coran étaient

avant tout des aide-mémoire destinés à faciliter la récitation pour des individus qui connaissaient déjà le texte par cœur. Les ambiguïtés de l'écriture arabe furent peu à peu réduites, et au ix^e siècle, elle était suffisamment précise pour éviter les erreurs de lecture, y compris par des lecteurs n'ayant pas de connaissance préalable du texte. Sept lectures canoniques du texte furent arrêtées au viii^e siècle, deux d'entre elles servant de base au texte diffusé aujourd'hui.

La Sunna et les hadîths • Le Coran est le seul texte sacré de l'islam et servit en conséquence de première base pour la fixation des rites, mais aussi pour l'élaboration du droit musulman, de la théologie, etc. Son contenu étant cependant fortement lacunaire, les musulmans des générations suivant celle de Muhammad ressentirent le besoin de le compléter par d'autres sources d'autorité. L'habitude fut prise de se référer au comportement de Muhammad : ses faits, gestes, dires et même silences furent considérés comme des modèles à suivre pour tous les sujets, nombreux, qui n'étaient pas traités par le Coran. Les actions et paroles du prophète avaient été relatées par oral par ceux des musulmans qui l'avaient connu : les Compagnons. La mise par écrit de ces relations, nommées *hadîths* en arabe, débuta au viii^e siècle. L'ensemble des *hadîths* forme la *Sunna* du prophète, témoignage de son comportement jugé exemplaire. De nombreux *hadîths* apocryphes apparurent rapidement, en réponse aux besoins croissants de la communauté musulmane en matière de législation. Au viii^e siècle, des savants musulmans comme al-Bukhârî (**doc C**) ou Muslim, conscients de la multiplication des « faux *hadîths* », compilèrent ceux qu'ils jugeaient authentiques (point impossible à vérifier historiquement). Ces grandes compilations sont encore aujourd'hui considérées comme canoniques dans l'islam sunnite ; l'islam chiite, lui, possède ses propres corpus de *hadîths* intégrant les actions et les propos de Muhammad, mais aussi ceux de sa fille Fâtima et des imams.

Les biographies du prophète • *Hadîths* et autres informations orales ont nourri les récits de la vie de Muhammad, dont les premiers remontent au viii^e siècle (mais le plus ancien à être intégralement conservé date du ix^e siècle). L'une des plus célèbres biographies du prophète est celle de l'historien iranien d'expression arabe al-Tabârî, qui mourut au début du x^e siècle (**doc H**).

C à F, K Pratiques religieuses : prière et mosquée

Coran et *Sunna* sont ainsi les corpus de référence à partir desquels a été développée la loi religieuse, la *charia*. Ils ont aussi servi de base à la fixation des pratiques musulmanes, et en particulier des rituels

relevant des « cinq piliers » qui sont les devoirs fondamentaux du croyant (profession de foi, prière, aumône légale, jeûne du ramadan et pèlerinage à La Mecque). Le **doc C** donne des exemples de *hadîths* relatifs à la prière et à l'aumône légale, la *zakât*, que tout musulman doit acquitter annuellement et qui est calculée en fonction de ses biens. Il témoigne aussi du fait que, tout comme le Coran, la *Sunna*, en plus des multiples prescriptions concrètes et assertions morales qu'elle contient, est porteuse de valeurs éthiques (ici : la générosité, le respect des parents, etc.) et de recommandations générales.

La prière • Parmi les cinq piliers de l'islam, la prière se distingue par sa réitération quotidienne (**docs C** et **K**). Il faut d'ailleurs distinguer deux types de prières. La prière rituelle (*salât*), accomplie individuellement par le croyant tourné vers La Mecque, ne nécessitait aucune structure particulière : les chameliers musulmans évoqués par le **doc K** prient dans le désert. Une fois par semaine, le vendredi midi, la prière devait cependant être accomplie collectivement (**doc C**). Le lieu par excellence de l'accomplissement de la prière du vendredi était la mosquée – *jâmi'* en arabe, à distinguer du *masjid*, simple oratoire – (**docs E** et **F**). La prière collective y était précédée par un sermon (*khutba*) délivré par un préicateur installé sur une chaire surélevée, le *minbar* (**doc E**).

La mosquée • La première mosquée aurait été aménagée à Médine par le prophète lui-même. Les plus anciens exemples architecturaux ayant survécu aux siècles datent de l'époque omeyyade. Les califes de cette dynastie menèrent une politique de construction d'imposants monuments religieux : le dôme du Rocher et la mosquée al-Aqsâ à Jérusalem (fin du vi^e siècle) et la Grande Mosquée de Damas. Cette dernière fut construite sous le règne du calife al-Walîd (705-715) ; de grande taille, ayant coûté fort cher, elle était décorée de mosaïques sur le modèle byzantin (**docs D** et **F**). Certaines sont encore visibles aujourd'hui.

G à J L'expansion territoriale : des razzias aux conquêtes

L'édition de tels monuments put se faire grâce aux revenus tirés des conquêtes : butin, puis impôts prélevés sur les populations locales (**doc D**). Depuis la période médinoise, l'islam était en effet devenu conquérant, passant de la razzia et de l'attaque des caravanes mecroises (**doc H**) à la conquête (**doc I**). Cette fulgurante expansion territoriale du premier siècle de l'islam (**doc G**) donna naissance à l'Empire musulman et engendra l'organisation de son État.

Le **doc I** décrit de façon quelque peu idyllique les modalités de la conquête de l'Égypte, alors province byzantine. Depuis Médine, le calife 'Umar apparaît comme le cerveau des opérations militaires ; son général 'Amr ibn al-Âs attend ses ordres avant de prendre ses décisions. La conquête se fit au cas par cas selon les régions : par reddition des autorités locales, comme c'est le cas ici, par

la force dans d'autres cas. Des décennies de domination byzantine ou sassanide, accompagnée du paiement de lourds impôts ou tributs, peuvent ponctuellement expliquer le peu de résistance des populations locales.

D, I à K Les rapports de l'islam avec les non-musulmans

Le statut des non-musulmans en terre d'islam

En l'absence de politique de conversion forcée (**doc I**), le succès des conquêtes fit passer sous domination arabe des populations non musulmanes bien plus nombreuses que les conquérants. Chrétiens, juifs, zoroastriens et autres « gens du Livre » (monotheïstes détenteurs d'une révélation consignée par écrit) purent conserver leur religion et leurs biens en échange du paiement d'une taxe de capitation, la *jizya*, d'un impôt sur la terre et de certaines restrictions religieuses et sociales, évoquées par le **doc J** ; il est cependant difficile de savoir si ces restrictions furent ou non appliquées de façon stricte et permanente. Quoi qu'il en soit, le rapport de force penchait nettement en faveur du calife et des musulmans, comme le montre le **doc D**. Le statut de tributaire non musulman (*dhimmî*) fut maintenu jusqu'à l'époque ottomane ; bien entendu, il n'avait pas la même signification lorsque la religion des conquérants était loin d'être majoritaire et dans un monde ottoman où les groupes non musulmans étaient considérés comme des « minorités » confessionnelles.

L'islam vu d'Occident • Le **doc K** offre le point de vue ambigu et original d'un missionnaire italien ayant voyagé en Orient à la fin du xii^e siècle et constitue un contrepoint (encore relativement consensuel) aux autres documents, tous produits en milieu musulman. La connaissance du monde musulman en Occident est dans l'ensemble tardive et imprégnée de polémique religieuse. Les premières traductions du Coran en latin ne virent le jour qu'au xi^e siècle, dans un contexte tendu par les croisades et la *Reconquista*.

Riccold de Monte Croce, dominicain florentin, visite Bagdad à la fin du xi^e siècle. Il fait preuve de connaissances assez justes sur l'organisation politique de l'Empire musulman, et d'une expérience « de terrain » dans la fréquentation des Arabes musulmans, qu'il appelle Sarrasins. La polémique contre la « perfidie » de l'islam y côtoie une description assez fine des rites religieux, du respect pour la vigueur de leur pratique, et au bout du compte une certaine affection pour les musulmans.

>> ACTIVITÉS

1 La religion musulmane

docs A à F, H

- a. Qu'est-ce que le Coran pour les musulmans ? Quand a-t-il été écrit et pourquoi ? (docs A et H)
- b. Comment est appelé Muhammad dans les différents textes ? (docs A, C et H)
- c. Comment se présentent les *hadîths* dans le doc C ? Quels sujets évoquent-ils ?
- d. Quelles sont les fonctions de la mosquée en islam ? (docs D à F)
- e. De quand date le doc E ? Que représente-t-il ? Qui est le personnage présent à droite de l'image et que fait-il ? Que font les autres protagonistes ? Comment hommes et femmes sont-ils vêtus ? Pourquoi sont-ils séparés ? Quelle impression générale se dégage de l'ensemble ?

2 L'histoire de l'islam

docs A, B, E, H à J

- a. De quand datent les textes arabes qui racontent l'histoire des débuts de l'islam ? Sur quelles sources ou documents sont-ils fondés ? Le décalage entre les événements qu'ils évoquent et l'époque où ils ont été rédigés vous paraît-il important ? Transposez ce décalage à l'époque contemporaine. (docs A, H à J)
- b. Décrivez les deux manuscrits arabes médiévaux. Quelles sont leurs particularités ? (docs B et E)

3 L'État musulman

docs A, C, D, I et K

- a. Qu'est-ce qu'un calife ? Comment les califes sont-ils désignés dans les textes ? Quelles sont leurs fonctions ? (docs A, D, I et K)
- b. Quel est le calife le plus souvent cité par les textes ? Datez son règne. Quel a été son rôle ? Quels sont les autres califes mentionnés ? (docs A, D et I)
- c. Quels renseignements les textes donnent-ils sur l'organisation de l'État musulman au premier siècle de l'islam ? D'où cet État tirait-il ses revenus ? (docs C, D, H et I)

4 Les conquêtes

docs G et I

- a. En combien de temps se sont effectuées les conquêtes musulmanes au Moyen Âge ? Quelle était l'étendue d'est en ouest de l'Empire musulman au milieu du VIII^e siècle ? Qui étaient ses voisins ? Sur quels pays actuels s'étendait-il ? Ces pays sont-ils encore musulmans aujourd'hui ? Quelles langues y parle-t-on ? (doc G)
- b. Localisez Alexandrie sur la carte. Comment s'est déroulée sa conquête par les musulmans ? Quel était l'enjeu de la discussion entre le général arabe 'Amr ibn al-Âs et le prince d'Alexandrie ? Qu'est-ce qu'un «tribut» ? (doc I)

5 L'islam et les non-musulmans

docs D, J et K

- a. Quelle était la situation des non-musulmans de Syrie après la conquête d'après le doc J ? Quel était le rapport de force avec les musulmans ? (docs D et J)
- b. Qui est l'auteur du doc K ? Quel nom donne-t-il aux musulmans ? Quelle perception a-t-il de leurs pratiques religieuses ? S'agit-il d'un point de vue courant ou exceptionnel des Occidentaux sur l'islam au Moyen Âge ?

6 Synthèse

Rédigez un court paragraphe dans lequel vous décrirez la religion musulmane (dogme, rites, chef religieux, livre sacré, etc.) et expliquerez le mécanisme de sa diffusion.